

DIZY

BULLETTIN D'INFORMATION
COMMUNAL
MARS 2023



VALANGON

Les travaux de revitalisation du Valangon ont débuté à fin janvier de cette année. Ceux-ci avancent bien grâce à une météo clémente.

Dès la fin des travaux, la Municipalité prévoit d'organiser une petite inauguration, afin que chacun puisse découvrir ce ruisseau. Une information vous parviendra en temps voulu.



Vue du départ amont de la remise à ciel

SALLE COMMUNALE

Comme précédemment annoncé, la location de la salle communale est au prix de Fr. 130.00 par jour. Elle s'effectue désormais sur demande auprès de Mme Amparo Vasco Vasco 076 205 43 07 .



BON DE REDUCTION CINÉMA

Nous vous rappelons que des bons de réduction de Fr. 5.- à faire valoir au cinéma Casino de Cossonay sont à disposition au bureau communal.



Agenda

Avril

- 8 Fondue de Pâques (Jeunesse)
- 13 Ramassage vieux papier

Juin

- 13 Conseil général
- 17 Coss'Trott (Cossonay)

Août

- 1 Fête nationale (Jeunesse)

Septembre

- 9 100 ans société de Jeunesse



RÈGLEMENT DE POLICE

Nous rappelons que les crottes de chien doivent être ramassées et déposées dans les poubelles prévues à cet effet. Les bords de parcelles privées ne doivent pas être utilisés pour les déjections canines.

Règlement de police

Art. 11bis

Amende d'ordre 1 Les contraventions suivantes sont passibles d'une amende d'ordre au sens de la LAOC et selon la procédure prévue à l'art.8 de cette loi :

- déposer, répandre ou déverser des excréments humains ou animaux, de manière immédiate ou médiate, CHF 150.-

Art. 86 Ordre et tranquillité publics

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour empêcher ceux-ci de : a. porter atteinte à la sécurité publique ou à celle d'autrui ; b. troubler l'ordre et la tranquillité publics ; c. commettre des dégâts ; d. gêner le voisinage, notamment par leurs cris et leurs odeurs ; e. errer sur le domaine public ; f. salir la voie publique, trottoirs, parcs et promenades. Les détenteurs d'animaux qui ramassent immédiatement les souillures ne sont pas punissables ; g. de divaguer ; h. de pénétrer dans les cimetières, les préaux et terrains scolaires, les commerces d'alimentation et les marchés

FONDATION PROXY

La Fondation Pro-XY analyse votre situation dans son ensemble en tenant compte des besoins du proche aidant et de la personne aidée. <https://www.pro-xy.ch/>

UNE HEURE DE RELÈVE



Relève

=



Le proche aidant
se ressource

+



Le proche aidé
a du plaisir

ECO-POINT

Pour rappel, seuls les livres sont acceptés dans l'armoire d'échange située à l'Eco-point. Les bidons plastiques, cadres de lit, jouets, lampes et cartons doivent être déposés à la déchetterie. Merci.



Administration communale
Chemin du Mare 9b
1304 Dizy
021 861 38 23

Heures d'ouverture :
Mardi de 13h30 à 15h30
Mardi de 18h00 à 19h30
Jeudi de 08h30 à 11h30
En dehors de ces heures, sur rendez-vous
secretariat@dizy.ch

